

L'INFOCOURRIEL L'HÉVÉA

BULLETIN D'INFORMATION PRODUIT PAR LE
COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'OEUVRE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC DU QUÉBEC (CSMOICQ)

Numéro 7, 8 décembre 2004

SOMMAIRE

Formation générale en transformation des caoutchoucs
Processus d'implantation du SGE ISO 14001
Prix innovation en santé et sécurité du travail 2005
Actualité du secteur
Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc

FORMATION GÉNÉRALE SUR LA TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS

Période d'inscription en cours

La *Formation générale sur la transformation des caoutchoucs* est un programme de formation qui vise l'acquisition des connaissances élémentaires en transformation des caoutchoucs : matières premières, mélange, extrusion, calandrage, moulage et vulcanisation.

Cette formation s'adresse aux travailleuses et travailleurs du secteur qui désirent parfaire leurs connaissances techniques et scientifiques sur les caoutchoucs et leur mise en œuvre.

Prochaines formations

Module 2 : Le mélangeage – Jeudi, 9 décembre 2004
Module 3 : L'extrusion - Jeudi, 16 décembre 2004

Le formulaire d'inscription et le contenu de la formation sont disponibles sur notre site Internet www.caoutchouc.ca/formation/fg_caoutchouc.

Pour toute question ou information au sujet de cette formation, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro (514) 253-0666.

PROCESSUS D'IMPLANTATION DU SGE ISO 14001

Cet article est une collaboration spéciale du Groupe DGE International
www.dgeinternational.ca

Le processus d'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) ISO 14001 diffère d'une entreprise à l'autre. Effectivement, la durée du projet d'implantation varie en fonction de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, notons la taille de l'entreprise, la complexité de ses activités, la structure de sa gestion d'entreprise (par exemple, la présence d'un système ISO 9001) et son

niveau actuel de gestion environnementale. Néanmoins, les projets respectent généralement les mêmes phases de développement.

L'analyse d'écart (gap analysis)

Préalablement à l'implantation d'un SGE, la première activité consiste généralement à réaliser une analyse d'écart. Il s'agit d'une évaluation de la situation actuelle de l'entreprise par rapport aux exigences de la norme ISO 14001. C'est une étape optionnelle, mais fortement recommandée car elle comporte plusieurs avantages dont :

- l'évaluation des retombées potentielles (réduction de coûts);
- un bref aperçu de la conformité légale de l'entreprise;
- la détermination de l'état d'avancement de l'entreprise par rapport à la norme;
- l'évaluation des ressources nécessaires à l'implantation; et
- la détermination d'un échéancier réaliste.

L'analyse d'écart s'avère un outil décisionnel efficace pour choisir d'aller de l'avant ou non avec le projet d'implantation. C'est une étude de courte durée et peu onéreuse, qui peut être faite rapidement par des entreprises spécialisées. Elle peut également servir à sensibiliser la direction et les employés quant à la situation environnementale de l'entreprise.

Implantation du SGE

Le projet d'implantation comprend trois grandes phases, soit la documentation, l'implantation et le rodage. Un échéancier type d'un projet d'implantation peut s'étendre sur un an.

Échéancier type - Implantation ISO 14001



a) Développement de la documentation

La première phase du projet consiste à développer la documentation nécessaire pour supporter le système à mettre en place. En premier lieu, la direction établit la politique environnementale de l'entreprise qui donnera l'orientation au système.

Par la suite, les éléments de planification du système sont développés. Lors de la planification, il faut d'abord identifier et évaluer les aspects environnementaux de l'entreprise. Puis, il faut déterminer les exigences légales ou autres qui s'appliquent aux activités de l'entreprise. Enfin, l'entreprise doit fixer des objectifs environnementaux et mettre en place des plans d'action pour les atteindre.

Le développement de la documentation consiste aussi à rédiger et mettre en place les différentes procédures nécessaires au bon fonctionnement du système, par exemple, les procédures de maîtrise documentaire, de formation ou d'audit interne.

b) Implantation des outils et déploiement du système

Lorsque la documentation est complétée, il faut déployer le système dans l'ensemble de l'entreprise. Cela peut se traduire par la distribution de documents à chacun des postes de travail concernés, par l'implantation de nouvelles méthodes de travail et des nouveaux outils, par la pose d'affiches explicatives, par l'installation de contenants de récupération, etc.

Ce déploiement doit obligatoirement être accompagné de formation. Les employés reçoivent donc une formation générale lors de laquelle ils sont sensibilisés à la politique environnementale, aux aspects environnementaux significatifs, aux répercussions de leur travail sur la performance environnementale ainsi que sur le processus d'audit. De plus, tous les employés doivent être formés quant aux nouvelles tâches qui sont reliées à la gestion environnementale. Ce faisant, le personnel

responsable de la formation, de la gestion des matières dangereuses résiduelles ou des achats, par exemple, reçoivent des formations spécifiques.

c) Rodage et correctifs

Lorsque l'implantation des outils et la formation du personnel sont terminées, l'entreprise entre dans une période de rodage de son système. Les registraires, ceux qui audient le système pour déterminer s'il est conforme à la norme, recommandent généralement une période de rodage de trois mois.

C'est pendant cette période que s'effectuent les audits internes. Ces vérifications permettent notamment de déceler les failles du système et de faire ressortir des opportunités d'amélioration. Il s'agit donc d'une bonne pratique et d'une bonne évaluation du système avant l'arrivée des auditeurs externes.

Les non-conformités ou les points à améliorer décelés lors de ces audits donnent lieu à des actions correctives servant à améliorer le système.

Certification du système

Lorsque ces trois phases sont complétées, l'entreprise est prête à faire certifier son système à la norme ISO 14001 par un registraire accrédité. Le processus de certification sera abordé dans le prochain numéro.

Prochain article : Processus de certification d'un SGE et possibilités d'intégration à d'autres systèmes

Sophie Gauvin, M. Env.

Yves Lépine, M. Env.

www.dgeinternational.ca

PRIX INNOVATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 2005

Le Prix innovation en santé et sécurité du travail de la CSST est un concours tenu dans les différentes régions du Québec. Il permet aux travailleurs et aux employeurs de faire connaître leurs initiatives visant à éliminer les dangers présents dans leur milieu de travail. Il peut s'agir de moyens de prévention novateurs, de l'adaptation de l'équipement, ou de méthodes de travail sécuritaires.

Ce concours vise à reconnaître les initiatives québécoises en matières de prévention des accidents et des maladies de travail. En soulignant les efforts concertés des travailleurs, des employeurs et de leur partenaires pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, en encourageant les bons coups et en valorisant la participation de chacun.

Remporter un Prix innovation, c'est accroître la notoriété et la crédibilité de son entreprise, tant auprès de son personnel que de sa clientèle et de ses fournisseurs.

Les modalités du concours sont disponibles sur le site de la CCST
(http://www.csst.qc.ca/asp/Innovation_2005/Introduction.htm)

ACTUALITÉ DU SECTEUR

Mises à pied de 250 employés à l'usine Goodyear de Valleyfield

Pour une deuxième fois en un peu plus d'un an, l'usine Goodyear de Valleyfield a annoncé d'importantes mises à pied. Ce sont 250 personnes qui perdront leur emploi juste avant les fêtes.

Pour accéder à cet article
<http://www.caoutchouc.ca/private/01.asp?DocumentID=127>

L'usine d'injection de SaarGummi demeure à Sherbrooke

La direction de SaarGummi a renoncé à l'idée de déménager son usine d'injection de Sherbrooke à Magog. Une nouvelle qui est reçue avec un soupir de soulagement par la centaine d'employés de l'usine de Sherbrooke.

Pour accéder à cet article
<http://www.caoutchouc.ca/private/01.asp?DocumentID=126>

PLACEMENT EN LIGNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

Le Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc est un service gratuit mis à la disposition des employeurs du secteur.

Pour chaque offre d'emploi publiée sur son site, le CSMOICQ se charge de diffuser l'information auprès des chercheurs d'emploi qui fréquentent son site Internet ainsi qu'à divers organismes dont les clubs de recherche d'emploi, les bureaux de placement d'institutions d'enseignement, les Carrefours Jeunesse-Emploi, etc.

Placement en ligne de l'industrie du caoutchouc
www.caoutchouc.qc.ca/emploi

LE COMITÉ | FORMATION CONTINUE | EMPLOI | L'INDUSTRIE | LE CAOUTCHOUC | OÙ ET QUOI ÉTUDIER? | POUR NOUS JOINDRE

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes abonné au bulletin d'information électronique du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec (CSMOICQ).

Pour vous désabonner de l'Infocourriel du CSMOICQ, [cliquez ici](#)

Pour consulter nos archives ou afficher ce message dans votre fureteur, [cliquez ici](#).

© 2004, CSMOICQ. Tous droits réservés

Emploi
Québec 

Cette publication a été rendue possible grâce
à la contribution financière d'Emploi-Québec.